



Objectifs : Formation destinée à acquérir l'aptitude professionnelle obligatoire répondant à la nouvelle obligation légale.

Textes de référence

Loi 83-629 du 12 juillet 1983 modifiée par la Loi 2003-239 du 18 mars 2003

Décret d'application 2005-1122 du 6 septembre 2005

Loi du 2006-64 du 23 janvier 2006

Commission mixte paritaire du 27 avril 2006

Décisions de la Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et de la Formation (CPNEFP) du 4 mai 2006

Domaine d'activité visé par la certification

Protection des biens et des personnes

Accueil et Contrôle d'accès

Surveillance générale du site

Protection et alerte en cas d'accident ou évènement exceptionnel

Instance(s) délivrant le certificat de qualification

CPNEFP de la Branche professionnelle prévention et sécurité, sur présentation par l'organisme de formation, au 1^{er} jour de l'action du nombre et l'identité des candidats et des membres du jury, et dans les 10 jours ouvrables de la fiche collective présentant l'ensemble des notes obtenues au QCM et des grilles d'évaluation.

Personnes concernées

Le Certificat de Qualification Professionnelle d'Agent de Prévention et Sécurité s'adresse :

- ✓ aux nouveaux entrants dans les entreprises de Prévention et Sécurité : jeunes et adultes demandeurs d'emploi,
- ✓ aux salariés en activité,
- ✓ aux professionnels de la branche demandeurs d'emploi

L'objectif de justification d'aptitude professionnelle s'applique pour tous les personnels exerçant l'activité de sécurité privée : **Principales appellations rencontrées :**

- ✓ Agent de sécurité
- ✓ Agent de surveillance
- ✓ Agent de sûreté
- ✓ Conducteur de chien de détection et ou de protection
- ✓ Gardien/ gardienne de musée
- ✓ Gardien / gardienne de sécurité
- ✓ Gardien / gardienne d'usine
- ✓ Surveillant / surveillante de magasins
- ✓ Surveillant / surveillante de parking
- ✓ Veilleur/ veilleuse de nuit

Cette liste n'est pas exhaustive.

Objectifs et voies d'accès

La mise en place de ce C.Q.P. vise à :

- ✓ favoriser l'accès à la qualification professionnelle d'agent de prévention et de sécurité
- ✓ apporter la nécessaire professionnalisation de l'ensemble des acteurs de nos métiers

De plus ce certificat de qualification professionnelle donnera, notamment, la possibilité d'accéder aux activités réglementées des métiers de la sécurité privée dans ses aspects de surveillance humaine.

Accessibilité de la certification au terme des voies d'accès :

Après un parcours de formation initiale	Non
Après un parcours de formation continue	Oui
Après validation des acquis de l'expérience	Oui

Deux voies d'accès à ce CQP pourront donc être utilisées par les candidats :

- l'accès au CQP à l'issue d'un parcours de formation,
- l'accès au CQP via la Validation des Acquis de l'Expérience



Formation CQP APS.

Parcours de formation

Elle est dispensée par des Organismes de Formation situés sur l'ensemble des régions et ayant fait l'objet d'un agrément de la CPNEFP via la CNTAC (Commission Nationale Technique d'Agrément et de Certification).

Niveau initial requis : savoir lire, écrire, comprendre, s'exprimer en Français et savoir compter.

La durée de la formation ne peut être inférieure à 70 heures.

Ces 70 heures correspondent au besoin minimal de formation d'un agent, selon son besoin de connaissances correspondant aux missions de sa fonction en entreprise, et afin qu'il subisse avec succès les épreuves de validation.

Pour les nouveaux entrants dans la profession et les demandeurs d'emploi, la durée de la formation ne pourra être inférieure à 140 heures.

Validation des acquis de l'expérience

Candidature recevable pour tout demandeur ayant une expérience professionnelle de plus de 3 ans au cours des 5 dernières années. Si une unité n'est pas validée, le candidat s'inscrit dans le module de formation correspondant et la valide par une épreuve terminale.

Description des évaluations

L'examen du CQP se déroulera sur 5 unités de valeurs :

UNITES DE VALEUR	TYPE D'EPREUVE
Incendie	QCM sur 10 questions (le candidat doit présenter une attestation de présence)
Cadre légal et déontologique	QCM sur 15 questions
Surveillance générale	QCM sur 15 questions
Surveillance générale pratique	Mise en situation pratique sur un des deux contextes professionnels tirés au sort par le candidat
Secours à personnes	Examen ou contrôle continu

Les trois unités de valeur : de type QCM à réponse unique, évaluent des savoirs et des connaissances théoriques : les candidats sont accueillis dans une salle de cours, où un système informatisé est installé, (type Power Vote), des boîtiers qui leur permettront de valider leurs réponses leur sont remis. Au préalable de l'évaluation, les consignes d'utilisation du matériel et le temps de réponse de 90 secondes leur sont présentés.

Les questions sont tirées de façon aléatoire sur un ensemble de 100 questions pour chacun des questionnaires.

Le candidat est validé à l'épreuve théorique s'il obtient une note supérieure ou égale à 12 sur 20 ; il devra suivre une formation complète de l'unité de valeur si la note est inférieure à 8 sur 20.

Une fiche individuelle est éditée avec les réponses du candidat. Une fiche collective reprenant l'ensemble des notes.

Une unité de valeur de mise en situation pratique qui évalue des savoirs faire, des aptitudes et capacités professionnelles.

Un des deux contextes professionnels ci-dessous est tiré au sort par le candidat :

1. L'agent assure une permanence au poste central de sécurité : il devra prendre en compte les différents matériels, renseigner les documents mis à disposition, prendre contact avec les agents en ronde et les situer sur le site. L'épreuve intègre une dégradation du contexte avec un incident à gérer. A l'issue, l'agent établira un compte rendu succinct de la situation donnée.
2. L'agent est en situation de rondes avec anomalies qu'il doit relever et résoudre dans un délai raisonnable, et selon son niveau de compétences. A l'issue, l'agent établira un compte rendu succinct de la situation donnée.

Pour cette évaluation, le jury est composé de personnes expérimentées (ayant 3 années d'expériences minimum) :

- un formateur technique n'ayant pas eu en charge la formation
- un responsable d'entreprise ou d'exploitation avec trois ans d'activité professionnelle
- un salarié d'entreprise avec trois ans d'activité professionnelle

Le CQP sera validé en totalité après capitalisation des 5 Unités de Valeur :

L'unité de valeur « secours à personne » est validée par la justification de l'obtention d'une qualification de secourisme (SST ou AFPS).

L'unité de valeur « Incendie » peut être validée par la justification d'une qualification reconnue en incendie (ERP, IGH, SSIAP ou équivalent) ou attestation Equipier Première Intervention (EPI).

Le justificatif original devra être présenté par le candidat et une copie jointe à son dossier.



CQP APS – Certification de Qualification Professionnelle d'Agent de Prévention et de Sécurité

- **Déontologie et les qualités propres à l'agent de sécurité = 2h**
- **Les services publics de Police Nationale et Gendarmerie = 1h**
- **Information sur le cadre légal de la profession = 4h**
 - la loi 83-629 et ses modifications (2001, 2003, 2004)
 - l'analyse des articles notamment sur les conditions de moralité, l'exercice exclusif,
 - les décrets d'application 86-1058 (autorisation administrative), 86-1099 (matériels, documents, uniformes et insignes) et 2002-329 (palpations de sécurité)
- **Information sur les articles du code pénal et du code de la procédure pénale= 7h**
 - le flagrant délit
 - la légitime défense
 - la mise en danger d'autrui
 - le non obstacle à la commission d'une infraction
 - la non assistance à personne en péril
 - l'atteinte à l'intégrité physique et à la liberté d'aller et venir
 - les atteintes aux intérêts fondamentaux de la nation et à l'autorité de l'État
- **Information sur les articles du Code Civil = 1h**
 - le respect de la vie privée
 - le respect du droit de propriété
- **Informations sur la notion d'armes = 2h**
 - définition et arme par destination
 - les catégories d'armes
 - le décret-loi du 18 avril 1939
 - l'acquisition et la détention
 - le port et le transport
 - les conditions d'armement
 - le dépôt d'armes
 - les modifications par la loi 2001-1062
- **Accueil et contrôles d'accès = 8h**
 - définition du domaine du contrôle d'accès
 - le contrôle des parkings
 - le filtrage des véhicules
 - le filtrage des personnes
 - l'accueil des visiteurs
 - l'accueil téléphonique
 - la réception des colis
 - utilisation des moyens de communication
 - les moyens d'alerte pour l'incendie
 - l'alerte des secours face à une victime, face à une intrusion
 - la description d'une personne
 - la description d'un véhicule
 - applications
- **La prise en compte d'un poste de contrôle de sécurité= 5h**
 - la prise en compte du matériel
 - la prise en compte des documents
 - la prise en compte des personnels et intervenants
 - la lecture de plan
 - application



Programme CQP APS.

- **Les consignes= 2h**

- les consignes verbales et écrites
- les consignes permanentes, particulières, ponctuelles
- les consignes dans le cadre de l'intrusion et malveillance, de l'incendie, du technique, de l'hygiène, des accidents

- **Le circuit de vérification = 4h**

- les définitions, buts et objectifs du circuit de vérification
- le choix de l'itinéraire
- le contrôle des rondes
- la conduite de l'agent pendant la ronde
- le déroulement d'une ronde
- applications

- **Information sur les systèmes d'alarme= 4h**

- **Information sur la gestion des clés= 1,30h**

- les but et définition
- la gestion manuelle des clés
- la gestion globale électronique et/ou informatique

- **Information sur le compte rendu= 2h**

- décrire une personne, un véhicule
- pourquoi un compte rendu écrit
- comment l'établir
- la présentation du contenu
- applications

- **Informatique : Technique d'Information et de Communication = 2h**

- notions d'informatique : le clavier, la souris
- applications

- **La gestion des conflits- Analyse de comportements= 4h**

- **Incendie : 8h**

- le feu : causes, effets, classes, propagation
- la détection automatique, le tableau de signalisation incendie
- l'extinction : agents, procédés, matériels,
- l'organisation de l'intervention
- exercices de mise en œuvre des moyens d'extinction sur trois classes de feux : feux secs, feux gras, feux de gaz
- la manipulation de la centrale incendie : processus d'acquittement d'une alarme restreinte

- **Secourisme à personnes : Programme national du SST = 12h**

- *Protéger, Examiner, Alerter, Faire alerter, Secourir*
- *Conduite à tenir face aux :*
 - *Saignements et plaies*
 - *Accidents du squelette*
 - *Brûlures*
 - *Accidents divers*
 - *Inconscience avec ou sans respiration et circulation*

- **Examen**

QCM 1h

Mise en situation pratique ½ h

TOTAL= 70 h